



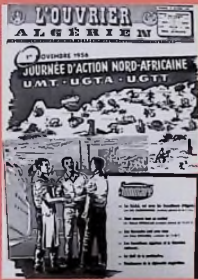
50

Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 50 - Avril 2011 - 4 €

Sommaire



Histoire de la Fédération
Postale CGT en Algérie

pages 2 à 7

Les adhésions de la Fédération
pendant la grève de 1974

pages 8 à 13

La Poste Maritime à Nantes

pages 14 et 15

La Poste au bureau de tabac

page 16

1921-1922, la téléphone
fait beaucoup parler

pages 16 et 17

La vie de l'IHS

pages 18 à 20

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Le défi de ce siècle

« Le XX^e siècle s'était ouvert sur la réalité de l'antagonisme entre le capital et le travail dans les pays industrialisés. Le XXI^e siècle s'est ouvert sur l'universalité de cette réalité, qui oppose de nos jours tous les peuples de la planète aux géants transnationaux de l'industrie, du commerce et de la haute finance ».⁽¹⁾

Au regard de la situation sociale très dégradée, cette affirmation démontre que le capitalisme n'est pas (et ne sera jamais) le stade suprême de la civilisation.

Fondé exclusivement sur la loi du fric, ce système n'a qu'un seul but : écraser toujours les salariés et les plus pauvres, pour que les profits des plus riches prospèrent sans aucune retenue.

Les prédateurs du CAC40 s'enrichissent et crient « Vive la crise ! », en affichant une insolente santé. Les grandes banques françaises viennent de réaliser plus de 21 milliards d'euros de bénéfices, tandis qu'un salarié sur quatre doit vivre avec moins de 750 € par mois.

Les exclus de la société voient ainsi leurs rangs démesurément grossir en France. Les personnes âgées sont de plus en plus fragilisées et en situation de détresse; les jeunes galèrent entre chômage et emplois précaires, parfois des contrats de travail journaliers !

Tout ce qui pourrait mieux répartir les richesses est écarté, rayé de notre législation et les valeurs de la République elle-même sont sérieusement galvaudées.

Qui aujourd'hui peut soutenir un État qui sacrifie délibérément les intérêts conjoints des fonctionnaires, des services publics et de la Nation, pour la satisfaction sans vergogne des intérêts privés ?

Aucun acteur ne peut rester neutre devant de tels enjeux de société en France, en Europe et dans le monde.

Contre l'exclusion, l'humiliation et l'injustice, réimposons la liberté, l'égalité et la fraternité.

Alors, colère, manifestation, grève, révolte, révolution ? L'Histoire nous donne des exemples ! Osons, agissons.

Bernard BOUCHE

1 - Georges Séguy, président de IHS-CGT en 2001, lors de l'inauguration de l'exposition « Des luttes et des hommes ».

Histoire de la Fédération

Deuxième partie :

Dans Le Relais n° 49 de janvier 2011, **Louis Cardin** retrace l'histoire de la Fédération postale de 1920 à 1955, début de la guerre d'Algérie. Il montre en particulier comment le poids croissant de l'aspiration à l'indépendance pèse de plus en plus sur l'évolution du syndicalisme et sur le comportement des militants. Ce phénomène va s'accroître à partir de 1956, avec la montée de la répression, la mise en place d'un nouveau type d'organisations syndicales et les luttes internes qui, sur un fond très politique, vont accompagner cette transformation.

Suite de l'article
du relais N°49 page 4

L'année 1956

Dans l'Echo des PTT de janvier février 1956, on peut lire : « La Fédération Postale quitte le Conseil des PTT du 26 janvier contre l'injustice des primes de rendement ». Ce numéro appelle au vote CGT pour les CAP de mars 1956.

Le Comité Régional de la Fédération postale se réunit les 22 et 23 février et élit le bureau suivant : Secrétaire Régional : André Jolly; Adjoint : Jean Odièvre; Agents : Mattera; Techniques : Adjedj; Employés : Albert Borgel; Cadres : Antoine Raynaud.

L'UGSA et Guy Mollet

Début février, le chef de gouvernement, Guy Mollet, vient à Alger pour s'informer. Il souhaite rencontrer les responsables de l'UGSA au Palais d'été. André Ruiz étant en tournée, Lakhdar Kaidi emmène avec lui Driss

Oudjina (membre influent de la commission sociale du MTLD⁽¹⁾), deuxième secrétaire général de l'UGSA, et Jean Odièvre, trésorier de l'UGSA et secrétaire adjoint de la Fédération Postale d'Algérie. Au chef de gouvernement, Kaidi déclare : « Si vous désirez véritablement ramener la Paix, si vous voulez, comme vous dites, régler le problème algérien, nous ne voyons aucune autre possibilité que d'engager des discussions loyales avec les représentants de ceux qui se battent ». Guy Mollet tape sur la table : « Alors ça par exemple ! Quels représentants ? Les représentants des fellagas ? ». L'entrevue est interrompue.

Lakhdar Kaidi, qui a rédigé l'éditorial du journal dans lequel est fait le compte rendu de cette rencontre, est immédiatement convoqué chez le juge d'instruction, accusé d'atteinte à la sûreté de l'État. Il décide de prendre le chemin de la clandestinité.

Création de l'USTA et de l'UGTA

Les 25 et 26 décembre 1955, plusieurs responsables syndicaux de l'UGSA CGT, membres du MNA⁽²⁾ de Messali Hadj, se réunissent à Alger. Après la constitution d'un bureau

provisoire, l'assemblée décide à l'unanimité la création d'une centrale syndicale algérienne ayant pour nom : **Union Syndicale des Travailleurs Algériens (USTA)**.

Pour sa part, la réunion constitutive de l'**Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA)**, la centrale « frontiste »⁽³⁾, se tient le 24 février 1956 dans un immeuble de la place de Chartres à Alger.

Le 6 avril, l'UGTA affirme ses objectifs : « Donner à la lutte ouvrière de notre pays une orientation conforme à ses profondes aspirations, c'est à dire une révolution dans les domaines politique, économique et social; forger aux travailleurs une conscience qui les rende aptes à lutter contre tous les exploités sans distinction aucune; instaurer une véritable démocratie dans les syndicats; orienter la lutte des travailleurs pour arracher de meilleures conditions de vie et le plein emploi; réaliser l'unité ouvrière de l'Algérie dans le monde en s'affiliant à une centrale ouvrière internationale après consultation démocratique des travailleurs ».

Comme pour l'USTA, les fondateurs de l'UGTA sont d'anciens membres de la commission ouvrière du MTLD réunis autour d'Ais-

sat Idir. La plupart viennent directement de l'UGSA, le syndicat CGT qui s'est « algérianisé ». Le premier secrétariat est composé d'anciens responsables des unions locales ou des fédérations professionnelles de la CGT. Les premiers syndicats UGTA seront ceux des cheminots, des postiers, des dockers, des travailleurs agricoles. Un peu plus tard se formera celui des instituteurs. En France, les principaux animateurs de l'UGTA, à partir de 1957, ont également un long passé de militants nationalistes et syndicalistes, dans le sillage de la CGT. Des communistes algériens, en petit nombre, ont aussi rejoint l'UGTA. Leur présence n'empêchera cependant pas le rapprochement de la centrale « frontiste » avec la très

1- Le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) était un Parti Nationaliste Algérien fondé en 1946 par Messali Hadj en remplacement du Parti du Peuple Algérien toujours illégal.

2- Parti fondé en 1954 par le vétéran Nationaliste Messali Hadj comme un rival du Front de Libération National (FLN). Le MNA est principalement implanté en France.

3- Fondée par le FLN

Le relais

13^e année de parution - Trimestriel - 4 €
Directeur de la publication : Bernard Bourche
Rédaction administration : 263, rue de Paris,
case 545 - 93515 Montreuil Cedex



2^e trimestre 2011
Dépôt légal à parution
CPPAD N° 0902 681018
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

Postale CGT en Aglérie de 1956 à 1962

Le Journal de la Fédération Postale d'Algérie

F.S.M. U.G.S.A. - O.G.T.

REDACTION ADMINISTRATION
Foyer Citique
Alger

Téléphone : 661.20

MENSUEL
JANVIER
FEVRIER - 1956
26ème ANNÉE



L'ÉCHO DES P.T.T.

ALGER

ARCHIVES

DERNIERE MINUTE

Continueront-ils le non frane

Nous apprenons qu'en ral

son des circonstances une

certification serait accordée

aux Postes Algériens.

La Fédération Postale

proffirme au position de

1.000 frs à faire en ad

fondant le 15 Mars 1956.

Informités spéciale à

ceux qui se déplacent au

deli exerce dans des ré

gions dangereuses.

La Fédération Postale quitte le conseil des P. T. T.

LA PAROLE EST AUX POSTIERS

PERSPECTIVES

Par J. ODIEVRE
Secrétaire général adjoint de la Fédération Postale

Il y a deux ans les postiers désignaient leurs représentants aux commissions administratives postales, six mois après la lutte ardente d'août 1953. Malgré une campagne très dure contre la Fédération Postale et la C.G.T., et le veto en Algérie pour ces élections d'un secrétaire fédéral du P.O., nos camarades renouvelaient leur confiance envers notre Fédération et renforçaient notre influence par un gain sensible de voix.

Cette influence grandissante a permis à nos délégués, aux commissions d'arancement, au conseil Algérien des P.T.T., au Comité Technique Postales, de défendre avec plus de force les revendications des postiers.

Au mois de mars les délégués aux commissions seront désignés de nouveau. Indépendamment du rôle important des représentants du personnel aux commissions d'arancement, ces élections sont un test pour l'Administration sur l'influence respective des différentes organisations syndicales et déterminent le nombre de nos représentants au sein du Conseil Algérien des P.T.T. et du Comité Technique Postales.

Pour donner la place prépondérante à notre organisation, pour affirmer avec une autorité accrue le programme revendicatif de notre Fédération, chaque délégué doit s'efforcer de recueillir un plus grand nombre de voix et les appeler à voter pour les délégués présentés sur notre liste.

Un succès confirmerait la popularité d'une revendication — entre autres — qui recueillit plus de six mille signatures sur son livre de pétition : la prime de 40.000 francs pour tous les postiers algériens.

CONTRE : LA REPARTITION DES PRIMES DE RENDEMENT
5.000 POSTIERS NE PERÇOIVENT RIEN
4.800 POSTIERS PERÇOIVENT SUIVANT LE GRADE UNE PRIME de 4.000 à 12.000 frs
200 POSTIERS SE PARTAGENT 12 MILLIONS

POUR : LES 40.000 FRANCS A TOUS
LES 5 JOURS D'ABSENCE
LES EFFECTIFS SUFFISANTS POUR LE RESPECT DES 40 HEURES

L'ACTION DE LA FEDERATION POSTALE EN ALGERIE

Lette action s'exerce dans les différentes commissions administratives.

C'est au Conseil des P.T.T. qu'elle risque d'être la plus efficace

puisque qu'elle soit soutenue par la corporation.

C'est en effet cet organisme qui examine le budget. C'est là que sont traduites en demandes de crédits les revendications du personnel.

Le courant d'unité, les grèves du mois d'août 1953, l'arancement développé par la Fédération postale ont fait que le Conseil des P.T.T. du mois de mars 1955 a reçu une importance capitale.

Le Conseil, à la demande du représentant du Gouverneur qui

présentait à demandé à l'Administration des P.T.T. de revoir ses pro-

vières 436 heures pour les chô-

ques et le télégraphe.

Entre octobre les 5 jours de

travaux d'absence en atten-

dant que le système des congés

soit mis en place. Les postiers ne com-

prendent pas que certains jours

dominaux bénéficient de 15

jours de congé l'année ou de ne

partent pas en France.

Notre action en faveur des ef-

fectifs n'a pas de cesse depuis

la solution des problèmes d'été.

anti communiste CISL.

L'Echo des PTT ne paraît plus, on n'a pas les résultats des CAP de mars 1956. Ont-elles eu lieu ?

A la fin de juin 1956, l'UGSA supprime toute référence à la CGT dans ses statuts mais tient à souligner dans la résolution du Comité exécutif élargi du 1^{er} juillet 1956 : «...la classe ouvrière française est un allié puissant du peuple algérien dans sa lutte de libération nationale », et

salue la solidarité manifestée par la CGT « aux justes aspirations nationales de notre peuple, à son indépendance et à la liberté ».

Mais alors que l'UGSA adopte de nouveaux statuts et adhère à part entière à la FSM, l'UGTA, le 16 juillet 1956, est admise à la CISL.

La montée de la répression

Après le grand succès de la grève du 5 juillet 1956, date anniversaire du débar-

quement de 1830, la répression va s'abattre de plus en plus sur le mouvement syndical et va rapidement le réduire à la clandestinité totale. Les journaux *Le Travailleur algérien*, organe de l'UGSA, et *L'Ouvrier algérien*, organe de l'UGTA, sont fréquemment saisis, puis interdits. Les arrestations de militants des deux organisations se multiplient et, surtout, Robert Lacoste⁽⁴⁾, nommé ministre résident par le gouvernement, prend les décrets

qui vont priver le syndicalisme national de toute existence légale.

Le 11 octobre 1956, les réunions sont interdites. Le 27 novembre 1956, un décret prive les élus UGSA de leurs responsabilités de délégués du personnel et de leurs mandats dans les conseils d'administration et les comités d'entreprises.

4- Ex Secrétaire de la Fédération des fonctionnaires CGT et ami de Léon Jouhaux

L'UGSA va se dissoudre, mais son apport au nouveau syndicat est important, beaucoup de ses militants contribuant à créer les structures de l'UGTA.

André Ruiz et Lakhdar Kaidi, dirigeants de l'UGSA et du PCA, passent dans la clandestinité. Après l'opération d'Henri Maillet,¹⁵ André Ruiz met la ferme d'Antoine Raynaud à disposition des maquisards pour le reliquat d'armes. C'est à cet endroit que Lakhdar Kaidi se fera arrêter le 19 septembre 1956. Il subira la torture et passera du centre militaire de Béni Messous à la prison de Barberousse, pour aller au camp de Lodi puis Paul Cazelles. André Ruiz reste clandestin jusqu'à son arrestation en août 1958.

Le 1^{er} janvier 1957, l'UGTA déclenche un arrêt de travail des cheminots pour protester contre les violences commises par les ultras, notamment lors des obsèques de Froger.¹⁶

Deux jours plus tard, l'UGTA organise une grève générale de 24 heures. Le pouvoir colonialiste réplique en faisant arrêter 14 responsables syndicaux qui vont rejoindre les centaines d'autres cadres de l'UGTA et de l'ex UGSA, déjà enfermés dans les prisons et les camps, dont le secrétaire général, Aïssat Idir, emprisonné en mai 1956. Cela n'empêche pas l'UGTA d'appeler à la grève de huit jours du 28 janvier au 4 février 1957 pour à la fois appuyer la position du FLN lors du débat à l'ONU, et soutenir la résolution du 6^e congrès de la CISL, demandant à la France l'ouverture de négociations. Le syndicat FO, d'obédience molletiste et membre de la CISL, a vainement tenté de

s'opposer à l'admission de l'UGTA et au vote d'une résolution sur l'Algérie.

Le 26 janvier 1957, *L'Ouvrier algérien*, organe de l'UGTA, porte un gros titre sur sa première page : « *La grande bataille* ». La veille de la grève, la chasse aux syndicalistes est lancée, elle se poursuivra à l'issue de celle-ci : 183 permanents syndicaux frappés de huit à quinze jours de prison, plusieurs militants assassinés ou disparus. L'UGTA doit à son tour entrer dans la clandestinité.

Le lundi 28 janvier, toute l'Algérie est paralysée, les magasins sont fermés, les transports en commun inexistant, les ports sont déserts, les entreprises sont vides. Les Algériens se prononcent pour l'indépendance.

A Alger, les paras de la 10^e Division parachutiste ont quadrillé la ville. Ils occupent les points vitaux ; armes au poing, ils descendent les piquets de grève, procèdent à de nouvelles arrestations.

Le 4 février 1957, la grève nationale est terminée. Le débat sur les événements d'Algérie commence aux Nations Unies, le processus d'internationalisation de la cause algérienne est engagé, mais bien des souffrances, des pertes nombreuses de vies humaines, vont avoir lieu sur le sol algérien.

En ce début 1957, une nouvelle stratégie est mise en place : pratique de la terreur de masse, établissement d'un système concentrationnaire à l'échelle de l'Algérie tout entière, avec 250 camps de « regroupement » où sont parqués 3 millions d'Algériens. Une action psychologique à long terme est menée dans

une Algérie matée et française à la fois, isolée dans ses frontières. Le martyre de l'Algérie est organisé selon les normes élaborées par les stratégies de la guerre subversive.

Le ministre résident Robert Lacoste s'acharne à anéantir les deux centrales syndicales algériennes, l'UGSA et l'UGTA, dont les militants se rejoignent dans les prisons, dans les camps et aussi dans la mort.

Depuis leur rupture en avril 1955, la tension entre FLN et MNA n'a fait que s'accroître pour passer au stade de l'affrontement armé. Les « règlements de compte », qui font plusieurs centaines de morts des deux côtés, atteignent leur point culminant à l'automne 1957. Ils tournent à l'avantage du FLN qui fait assassiner une grande partie des cadres de l'USTA et du MNA. En deux mois, toute la direction de l'USTA est décapitée.

Le coup de force factieux

Le 13 mai 1958, l'armée laisse les manifestants partisans de « l'Algérie française » s'emparer du Gouvernement général et proclamer un Comité de salut public.

En fin de soirée, le Secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon, fait la déclaration suivante : « *Le coup de force militaire d'Alger, la tentative des factieux d'imposer en France un gouvernement autoritaire et anti républicain, constituent une grave menace. La classe ouvrière réagira avec vigueur comme le 12 février 1934. Elle s'unira pour une puissante action qui balayera les factieux. La CGT n'a jamais cessé de dénoncer*

les ennemis de la classe ouvrière et de la République, invitant à l'union tous les travailleurs, toutes les organisations syndicales pour agir avec plus de force. Le moment est venu de réaliser cette union totale. Dès aujourd'hui, les travailleurs se rassembleront dans les entreprises et manifesteront leur volonté de barrer la route à la dictature et au fascisme. Les militants des syndicats de la CGT se mettront immédiatement en rapport avec les militants des syndicats des autres organisations. Le Bureau de la CGT ne manquera pas de faire appel aux autres centrales pour organiser l'action commune. Je suis convaincu que, dès aujourd'hui, la classe ouvrière manifesterà, avec toute la vigueur dont elle fait preuve chaque fois que le péril est imminent ».

Le 15 mai, le général de Gaulle, répondant à l'appel des factieux, se dit prêt à assumer le pouvoir. Le 23, le Comité de salut public appelle à la formation d'un gouvernement de Gaulle.

Dans de nombreux services, la Fédération postale, comme les autres organisations de la CGT, appelle à s'opposer à toutes atteintes aux institutions républicaines qui compromettraient les liber-

5- Aspirant de réserve, rap-pelé en Algérie, a détourné un camion d'armes au profit du maquis communiste « Les combattants de la liberté ». Fait prisonnier, il a été abattu sur place.

6- Amédée Froger, maire de Boufarik, ultra-colonialiste, a été abattu. Ses obsèques, célébrées en grande pompe à Alger, se sont achevées par d'effroyables « rations ».

Première rencontre des Fédérations P.T.T. C.G.T. et U.G.T.A.

Après plus de 7 ans de guerre, nous sommes heureux de saluer la première rencontre officielle entre notre Fédération C.G.T. des P.T.T. et la Fédération Algérienne (U.G.T.A.) récemment reconstituée. Notre Fédération qui prit position dès le premier jour de la guerre pour la négociation, sur la base de la re-

connaissance au peuple algérien du droit à l'indépendance ;

Notre Fédération, à laquelle appartenait René ROYER, qui refusa de prêter les armes contre le peuple algérien, et des mariys comme Anne-Claude GODEAU et Jean-Pierre BERNARD, tombés lors de la manifestation parisienne du 8 février, c'est-à-dire un mois avant la signature des accords d'Evian ;

Notre Fédération se réjouit que quelques semaines seulement après la proclamation de l'indépendance, des contacts fraternels aient été établis entre les deux organisations syndicales nationales, sans considération des affiliations syndicales internationales différentes.

Au cours de son entrevue avec les représentants du bureau fédéral de notre organisation, le camarade Abdelkader TABACHE, membre du bureau de la Fédération U.G.T.A. des P.T.T., a dressé le tableau de la situation résultant de 7 années de guerre et des sabotages commis par l'O.A.S. : stations L.O.D., centraux téléphoniques et bureaux de poste endommagés et même parfois détruits, comptes de chèques postaux mélangés

ou brûlés, réseaux de télécommunications détériorés etc...

Le gouvernement français, qui n'a rien fait pour mettre à la raison les terroristes de l'O.A.S., dont les exactions ont coûté le nombre de postes à rejoindre la France, ne s'est pas davantage soucié de la formation systématique des cadres algériens.

Il s'ensuit une grave désorganisation des services. C'est aux travailleurs français, aux postiers français, aux démocrates de France que l'U.G.T.A. fait appel pour l'aider à surmonter rapidement ces difficultés.

Le camarade Tabache, au nom du bureau de la Fédération des P. T. T. (U.G.T.A.) nous a demandé de tout mettre en œuvre pour que des techniciens, du personnel qualifié, partent pour une période plus ou moins courte durée pour aider à la remise en marche des installations et des services.

Le 28 août ont été signés entre le gouvernement français et l'Exécutif provisoire algérien des protocoles dont l'un concerne la situation faite au personnel français en service en Algérie (J.O. du 30-8-62, pages 185 & 186).

L'administration française fera très

certainement paraître inévitablement une circulaire à ce sujet. Mais le précédent de la circulaire française en matière de chèques postaux nous a déjà été appelé aux Algériens à ne pas hésiter dans les meilleures conditions. C'est le moins que nous puissions dire.

C'est donc nos adhérents de rechercher dès maintenant, au sein d'eux, ceux de leurs collègues susceptibles de partir en Algérie, soit pour des périodes de 3 mois renouvelables (valable pour certains services seulement) soit pour un chef de tâche sans autre des accords de compensation technique.

Notre Fédération se tient à la disposition de tous les agents prêts à servir en Algérie, pour les renseigner sur les conditions qui leur seront faites par le nouveau Etat algérien.

Hier nous luttons pour la Dûte en Algérie, la reconnaissance du droit du peuple algérien à son indépendance et la compensation sur un pied d'égalité entre les deux États souverains. Aujourd'hui, c'est précisément cette même lutte qu'appuie au peuple algérien, le mouvement qui l'aime pour la Libérer l'Algérie nouvelle.

R. DEBAILLÉ.

Fédération Postale Août 1962

tés démocratiques, notamment les droits syndicaux. Des actions s'organisent, souvent unitaires, jusqu'à la manifestation du 28 mai où des dizaines de milliers de travailleurs, à Paris et en province, disent leur opposition au pouvoir personnel. Ce n'est pas suffisant pour empêcher le président du Conseil, Pierre Pflimlin, et le président de la République, René Coty, de solliciter de Gaulle pour qu'il forme un nouveau gouvernement. C'est chose faite dès le lendemain. Le 2 juin, un vote majoritaire des députés lui accorde les pleins pouvoirs pour une durée de 6 mois, et fait adopter par référendum une nouvelle constitution.

Celle-ci est approuvée par 80% des électeurs. De Gaulle se fait élire président de la République. La cinquième République est née.

La longue marche vers l'indépendance

En septembre 1958, le premier Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) reconstituée, à Tunis, une commis-

sion syndicale extérieure de l'UGTA. La guerre s'intensifie. Elle va durer encore trois années et demie, aggravant le fossé entre les deux communautés.

Les militants de la Fédération postale CGT algérienne ont été réduits au silence et vivent douloureusement ce qui se passe en Algérie. La Fédération postale CGT en France, avec toute la CGT, mène un dur combat pour la Paix en Algérie et ses militants paient un lourd tribut. Anne Claude Godeau, agent des Chèques postaux, et Jean Pierre Bernard, dessinateur à la direction des télécommunications de Paris, sont massacrés avec 7 autres militants de la CGT au métro Charonne, en février 1962, par la police de Maurice Papon, préfet de police, et de Roger Frey, ministre de l'Intérieur.

Beaucoup de souffrance, beaucoup de morts, beaucoup de dépenses humaines et matérielles, pour qu'enfin la volonté exprimée par l'appel CGT-UGTA de février 1961 se concrè-

tise et pour que la négociation avec le GPRA aboutisse à l'accord de cessez-le-feu du 19 mars 1962.

En Algérie, les ultras n'acceptent pas la défaite. Pendant plusieurs semaines, avec l'O.A.S.⁽¹⁾ ils vont pratiquer la politique de la terre brûlée : des centaines d'assassinats, des destructions d'installations vitales, puis le départ forcé des Européens.

La reprise économique et l'ordre de reprise du travail du 20 juin 1962.

Le 17 juin 1962, la Commission exécutive nationale de l'UGTA, en dehors de ses prises de positions politiques et son appel au GPRA, se penche sur les problèmes liés à la situation économique et sociale et sur les mesures à prendre pour combattre l'asphyxie totale que les exactions de l'OAS risquent d'engendrer.

Le 20 juin, l'UGTA lance un appel solennel à la reprise du travail et à la remise en route de l'économie.

Les militants de l'UGTA investis d'une autorité, d'un pouvoir, doivent discuter librement et convaincre rapidement des cadres supérieurs français détenant les leviers essentiels de l'économie du pays. Ces cadres étaient hier encore, dans leur grande majorité, d'actifs « Algérie française ».

Voilà qu'aujourd'hui ils sont amenés à poursuivre leur travail, pratiquement sous les ordres ou, tout au moins, sous l'oeil vigilant de ces Algériens, hier encore agents d'exécution ou cadres subalternes et de surcroît militants FLN.

Pays indépendant, il se pose à l'Algérie des problèmes nouveaux, sur le plan stratégique et tactique. Que va-t-elle faire de son indépendance ? Il y a également à gérer une situation concrète laissée par le

7- Organisation Armée Secrète, formation para-militaire fondée par les partisans de l'Algérie Française en lien avec les Comités de Défense de la République d'obédience gaulliste.

départ massif des européens, par l'abandon pratiquement de tous les secteurs, administratif, économique et social, qui étaient entre les mains de l'administration coloniale et de ses éléments. Les terres, les fermes, les domaines, mais aussi les entreprises, sont abandonnés. La tâche qui se pose comme priorité absolue est d'éviter la paralysie du pays et de faire tourner, avec les moyens du bord, l'administration et l'économie. Et

cela, c'est l'oeuvre des travailleurs de ces secteurs, de ces entreprises.

Aux PTT, des militants de l'ex CGT sont reconnus par les nouvelles autorités algériennes pour prendre des responsabilités : Antoine Raynaud, responsable à la Direction centrale, André Jolly, responsable de l'Inter d'Alger. André Ruiz devient adjoint du directeur régional d'Alger, Georges Gaffinari, responsable des installations, René Moreau aux équipes centrales, etc...

Premier Congrès de l'UGTA en janvier 1963

La Commission Exécutive provisoire chargée de préparer le premier Congrès est le théâtre d'un coup de force, mené par Khider. Ben Bella⁽⁶⁾ et le FLN écartent les partisans de l'autonomie syndicale pour soumettre la Centrale syndicale au FLN.

L. Kaïdi : « Il y a eu un coup de force et ils ont même fait venir des dockers

pour imposer la chose. C'était véritablement une foire, des coups, des quolibets, etc, etc. A la stupéfaction même de ceux qui sont venus assister à un congrès syndical et qui ont constaté qu'ils avaient affaire beaucoup plus à une foire d'empoigne qu'à un congrès syndical, qu'on avait imposé des gens plutôt que d'élire une direction démocratique. »

Les relations de la Fédération CGT avec l'UGTA PTT de 1962 à 1965.

En 1962, la Fédération UGTA-PTT se reconstitue et dès le mois d'août, elle rencontre la Fédération CGT des PTT à Paris pour demander de l'aide concrète.

18^e Congrès de la Fédération CGT des PTT

Une délégation de l'UGTA-PTT, avec son secrétaire général, Rebba Slimane, participe au 18^e Congrès de la Fédération CGT des PTT, en novembre 1962.

L'accueil de la délégation algérienne par les congressistes des PTT est particulièrement enthousiaste. Les militants CGT ont vécu, pendant ces sept années, des luttes pour la paix en Algérie qui marquent fortement l'histoire de la Fédération. Combien de réunions, de pétitions, de grèves, pour la paix mais aussi contre la répression de ses militants ! Les noms de certains sont encore sur toutes les lèvres : René Boyer, jeune militant des chèques postaux de Paris qui refuse de faire son service militaire en Algérie et

PERSPECTIVES de la PAIX

- Satisfaire nos revendications.
- Restaurer nos libertés démocratiques et syndicales.

L A guerre d'Algérie est terminée. La paix s'organise lentement malgré les séquelles de sept années de massacres. La paix fera revivre une Algérie libre, quelle que soient les tentatives désespérées des éléments qui couvraient sous le slogan « d'Algérie française », leur vrai visage de fascistes et de criminels.

Enfin, il est permis d'espérer et même d'entrevoir quelques certitudes. Hier, la guerre bouchait, en effet, toute perspective. Elle accumulait les privations, les fardeaux. Elle empoisonnait l'atmosphère avec le spectre du fascisme grandissant qu'elle avait engendré.

Aujourd'hui, il est possible de commencer à restaurer tout ce qui a été saigné.

N OUS pourrons, désormais, mieux travailler à l'allègement du budget militaire qui éreose tous les budgets civils. Nous revendiquerons avec tout fois plus de force le relèvement de notre pouvoir d'achat et la satisfaction de nos principales revendications.

Et nous nous unissons pour l'action nécessaire à la reconquête de toutes les libertés démocratiques et syndicales qui se sont dégradées tout au long de ces années de guerre.

M AIS, tout cela ne viendra pas tout seul. Le grand capital au pouvoir renforce ses positions. L'homme de la Banque Rothschild qui devient premier ministre ne s'apprête à faire du « social » que dans les mots. Les banquiers n'ont jamais qu'une orientation : gonfler leurs coffres-forts. Et pour cela, exploiter, surexploiter les travailleurs, les petites gens.

Aussi, jamais plus que dans ces lendemains de guerre, l'unité n'aura été plus impérieusement nécessaire.

Notre Fédération C.G.T., la C.G.T. tout entière y travaillent.

Dans chaque bureau, dans chaque service, travaillons de même et préparons les luttes décisives inévitables, mais cette fois pleinement victorieuses.

G. FRIEDMANN.



SOLIDARITE AUX PETITS ENFANTS D'ALGERIE

Cette maman algérienne peut, pour la première fois, sourire à la paix. Ces petits enfants algériens vont grandir en considérant les Français non plus comme des occupants, comme l'ennemi, mais comme des frères, des amis.

Mais pour des centaines de milliers, la guerre a ravagé leur maison quand ils en avaient une. Et souvent, la mère mangera pour toujours...

La C.G.T. pour eux, a édité un timbre de solidarité. Toutes et tous, demandez-le à vos militants et militantes.

qui sera révoqué, Anne-Claude Godeau et Jean-Pierre Bernard, tués au métro Charonne quelques mois auparavant.

Les agents des PTT, comme tous les travailleurs du pays, ont subi les mauvais coups depuis mai 1958, lorsque la IV^e République a imploré sous les coups de boutoirs des insurgés de l'Algérie française. Avec la venue au pouvoir du général de Gaulle, s'est mis en place un régime autoritaire de pouvoir personnel, présidentiel, avec la main-mise sur l'État des grands monopoles et notamment des monopoles financiers. C'est le début de la soumission à leurs intérêts et du démantèlement des PTT.

Les militants de la CGT des PTT se rappellent ce que disait la Confédération au lendemain du cessez-le-feu, le 19 mars 1962 : « La guerre d'Algérie a engendré en France la menace fasciste, l'instauration du pouvoir personnel et de multiples atteintes aux droits démocratiques et aux libertés syndicales et sa fin ouvre des perspectives pour la défense des libertés et une démocratie rénovée. Elle donne aussi des possibilités nouvelles pour faire aboutir les revendications urgentes de la classe ouvrière, dont le pouvoir d'achat demeure profondément dégradé ».

Les délégués font une ovation aux délégués de l'UGTA. Ils vivent avec une exaltation non dissimulée ces moments intenses de chaleur fraternelle, de solidarité avec les représentants du peuple algérien, ce peuple qui a tant souffert mais qui, par son courage, malgré ses sacrifices, ses martyrs, a montré jusqu'au bout sa détermination, sa soif de liberté, et

qui est venu à bout des colonialistes, pour son indépendance si chèrement acquise.

Dans les PTT, la situation au moment de l'indépendance est désastreuse. Voilà ce que dit Rebba Slimane, secrétaire de la Fédération Postale d'Algérie (UGTA) lors de son intervention au 18^e Congrès de la Fédération CGT des PTT, en novembre 1962 :

«...Les postiers algériens ont payé un lourd tribut à la libération nationale. Des dizaines sont morts, dont notre trésorier national, des centaines ont été emprisonnés, internés dans les camps, torturés. De nombreux bâtiments postaux, dont une grande majorité d'installations techniques, ont été détruits par l'O.A.S. L'administration colonialiste ne favorisait guère la promotion des Algériens si ce n'est par des opérations politiques psychologiques dites musulmanes qui ont été vouées à l'échec.

La Fédération Nationale des Travailleurs des PTT, affiliée à l'UGTA, était reconstituée au grand jour dès le 19 mars 1962. Très vite, elle reprit son activité auprès des postiers et de l'administration. Pendant toute la période allant du cessez le feu à l'indépendance, elle dirigea seule en l'absence de toute autorité algérienne, l'administration des PTT. Vous savez que l'O.A.S. avait une emprise telle que pas un seul délégué de l'Exécutif provisoire algérien ne pouvait se rendre auprès d'un service quelconque.

Notre Fédération ouvrit des bureaux de postes pour les Algériens, qui étaient faits prisonniers dans leur quartier avec la complicité des autorités coloniales encore en place. Elle fit gar-

der par ses militants, jour et nuit, certaines installations vitales telles que le central téléphonique d'Alger et le garage régional. La cité même des PTT, où logeaient de nombreux postiers algériens, était protégée par ses soins contre les attaques de l'O.A.S. Elle forma des techniciens, des agents et des cadres. C'est ainsi que de importants centres, tels que le centre de tri et le centre de chèques postaux furent placés, dès les premiers jours de l'indépendance, sous l'autorité d'agents algériens.

Pour parer au sabotage de nombreux cadres français, la Fédération Nationale des Travailleurs des PTT de l'UGTA fit déléguer par l'Exécutif provisoire certains cadres algériens à des postes de haute responsabilité (Direction centrale, directions régionales, directions départementales, etc...).

Les affectations étaient et demeurent provisoires. Les camarades ainsi promus gardent leur ancien grade et indice et ne bénéficient d'aucune indemnité.

Nous signalons avec plaisir que de nombreux collègues français se sont dépensés sans compter pour nous aider. Nous ne saurons jamais assez les remercier.

Les semaines, qui ont suivi notre accès à l'indépendance, ont été troublées par des incidents politiques que nous déplorons. De nombreux Français ont été, à cette époque, victimes d'injustices qui ne sont autre chose que le fruit naturel de toute guerre longue et atroce et qui ont profité de la situation... »

En 1963, les relations avec l'UGTA sont uniquement épistolaires et concernent plus des cas particuliers et des demandes de

renseignements de la part des Algériens, l'Administration algérienne ayant conservé la réglementation française. En 1964, le fait marquant est le 1^{er} Congrès de l'UGTA-PTT.

La 2^e Conférence Nationale de la Jeunesse de la Fédération CGT des PTT

Elle a lieu les 2 et 3 mai 1964 à Issy les Moulineaux. Une délégation du Comité Directeur des Jeunes syndicalistes et des Syndicats des PTT d'Algérie, composée des camarades Mohamed Aider et Chehit Tahar, a suivi les travaux de la conférence.

C'est avec une grande émotion et avec une grande joie que les camarades algériens sont salués par les jeunes délégués.

Depuis 1962, des contacts étroits se sont noués avec les Algériens et permettent d'envisager des relations fructueuses et amicales entre les jeunes des PTT de France et d'Algérie. Un échange de jeunes des PTT entre les deux pays est prévu pour 1965.

Au cours du repas offert aux délégués algériens par la Commission des jeunes des télécoms de Paris, lors de la soirée qui suit la clôture de la conférence, Claudine Daumas (Responsable Fédérale de la Jeunesse), Mariette Fournier (Chèques postaux de Paris), Louis Cardin (Télécoms de Paris) font plus ample connaissance avec Chehit Tahar et Mohamed Aider.⁽⁹⁾

Suite et fin dans le prochain Relais.

9- Louis Cardin prendra ce soir-là, à la demande de Chehit Tahar, la demande de partir en coopération.



Jacques LAFFAIT, trésorier de la Fédération CGT des PTT durant de nombreuses années, ne se contentait pas seulement de livrer des chiffres, sans en commenter leur signification. Son analyse méritait l'attention des diverses instances fédérales (BF, CE, CN et Congrès). Après qu'il eut quitté ses responsabilités, il continue de s'intéresser à la vie fédérale, notamment dans le domaine qui fut le sien. En 2004, il remet à l'IHS une analyse très poussée de la grève de 1974, la plus longue de la profession. Tableaux à l'appui, il commente cette moisson d'adhésions, les inégalités selon les départements, secteurs d'activités ou catégories, il s'agit pour notre institut d'un remarquable et véritable travail sur notre Histoire, qui justifie sa publication dans *Le Relais*. L'importance d'une grève se mesure sur différents critères. Celui de la confiance dans l'organisation syndicale en nombre d'adhésions, de cartes réellement payées et la traduction dans le vote lors des diverses élections professionnelles. Ces paramètres ne doivent jamais être négligés dans les enseignements d'une lutte.

Les adhésions à la Fédération CGT des P.T.T. pendant la grève de 1974... et leur devenir

La grève du personnel des PTT en octobre et novembre 1974 a engendré une moisson d'adhésions à la Fédération CGT dont la quasi totalité a pu être enregistrée au siège fédéral. Les tableaux qui suivent en donnent un large aperçu tant au plan national qu'à celui des syndicats départementaux et des principales catégories de personnel (cadres, agents du service général, préposés, services techniques, femmes, titulaires et auxiliaires).

Si les 4759 adhésions réalisées au cours de ce mouvement revendicatif marquent une indéniable confiance d'une grande partie du personnel envers les militants (es) de la Fédération, on doit cependant les situer dans leur contexte de l'époque marqué, depuis 1959/1960, par un développement important du renforcement de la Fédération CGT des PTT étroitement lié à celui des luttes, dont 1968 ne fut pas la moindre des illustrations. Rappelons succinctement que de 41 824 adhérents(es) en 1958, la Fédération en était arrivée à 87 540 en 1973 pour atteindre son sommet en 1977 avec 91 694 cartes.

Il va de soi qu'une telle progression s'appuyait sur une augmentation régulière des adhésions nouvelles. En effet, celles-ci partant de 5090 en

1957 grimperent assez rapidement à partir de 1960 pour dépasser les 10000 par an dès 1963 atteignant leur maximum, en dehors de 1968 et de 1974, avec 14914 en 1977.

Quelques remarques d'ordre général

Cela étant précisé, revenons-en à 1974. La grève d'octobre-novembre vit donc arriver au siège fédéral 4759 adhésions nouvelles, soit un peu plus du tiers (37,3%) des 12756 adhésions réalisées de janvier à septembre 1974.

Ce qui porta le nombre total d'adhésions de cette année à 17 515, chiffre qui ne fut jamais atteint au cours de la seconde moitié du 20^e siècle et plus précisément depuis 1948.

Pour ce qui revient à la grève d'octobre-novembre 1974, l'examen des adhésions, telles qu'elles figurent dans les tableaux qui suivent, peut amener à des constats confirmant les réalités

du « quotidien » hors grève comme à des constats modifiant quelque peu ces réalités.

La province et l'Île-de-France

Par exemple, en ce qui concerne la répartition du nombre d'adhésions entre l'Île-de-France et la province. En effet si cette répartition était de 38% pour la province concernant les adhésions réalisées entre janvier et septembre 1974, elle atteignit pratiquement 50/50 pour la grève d'octobre-novembre, avec 2363 adhésions en Île de France et 2396 en province. Notons à ce sujet que ce courant d'adhésions de la grève ne modifia pratiquement pas la répartition entre l'Île de France et la province en ce qui concerne les cartes (donc les adhérents (es)) de la Fédération.

Le tableau qui suit en apporte la preuve chiffrée :

Cela dit (et ce n'est pas contradictoire) on peut noter une augmenta-

	Cartes 1973		Cartes 1974		Cartes 1975	
	Nb	% total	Nb	% total	Nb	% total
Île-de-France	22926	262	24218	269	24964	275
Province	64614	738	65892	731	65954	725
Total	87540	-	90110	-	90918	-

tion relative plus importante du nombre de cartes en Ile-de-France par rapport à celle de province : +5,6% en Ile de France pour 1974 par rapport à 1973, contre + 2% en province et +3,1% en Ile de France pour 1975 par rapport à 1974, contre +0,1% en province.

Mais là aussi, ces différences du nombre d'adhérents(es) (et non d'adhésions) doivent être situées dans le contexte de renforcement de l'époque auquel nous avons fait allusion au début de ce texte. Et si les adhésions réalisées en 1974 ont joué un rôle évident dans le renforcement de la Fédération, il serait présomptueux d'en attribuer le mérite aux seules adhésions de la grève d'octobre-novembre; d'autant que l'on sait, par expérience, qu'elles n'ont pratiquement que peu d'influence sur le renforcement en cartes et timbres. Et cela pour diverses raisons que j'ai évoquées dans les numéros 16 (page 6) et 17 (page 3) de la revue de l'Institut d'Histoire Sociale CGT PTT intitulée « Le Relais ».

Les adhésions parmi les femmes

Là aussi on peut constater que le pourcentage d'adhésions de femmes par rapport au total, avec près de 23%, était nettement supérieur à celui que l'on a pu enregistrer au cours des années précédentes et y compris pour l'ensemble de l'année 1974 : 16,9% en 1970, 19,1% en 1971, 20,2% en 1972, 20,5% en 1973, 21,8% en 1974 et 21,2% en 1975.

A noter qu'à l'image du renforcement général de la Fédération, ce phénomène d'augmentation des adhésions de femmes a été régulier depuis au moins 1955, pour dépasser chaque année les 30% à partir de 1979.

Il me semble par ailleurs intéressant de constater que sur les 1 074 adhésions de femmes, 609, soit 52%, étaient des auxiliaires contre 465, soit 48% de titulaires, alors que chez les hommes les adhésions d'auxiliaires étaient de 1 203, soit 33% contre 2 482 de titulaires, soit 67%.

Ce qui peut être pris en considération comme une inégalité parmi d'autres au détriment des femmes, pour autant que le « statut » d'auxiliaire relevait et relève encore, même si cela s'appelle autrement (CDD notamment) d'une plus grande instabilité de l'emploi, sans parler de l'extrême faiblesse de la rémunération des auxiliaires.

Autant d'évidences que l'on peut déduire, au-delà des adhésions CGT, de la composition des effectifs des PTT au 1^{er} janvier 1974. En effet, sur les 59 272 auxiliaires de l'entreprise (soit 16,5% du total des salariés(es)) les femmes étaient au nombre de 36 861, soit 62,2% contre 22 411 pour les hommes, soit 37,8%.

A l'inverse, chez les titulaires, les femmes avec 96 336 représentaient 32,1% et les hommes, avec 204 202, 67,9%.

Titulaires, auxiliaires et catégories

Comme pour les adhésions de femmes celles des auxiliaires ont été nettement supérieures, avec 38,5% du total, à celles obtenues en dehors de la grève (27,5%), notamment entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 1974.

Le tableau ci-après en donne les détails par grandes catégories.

Il ressort de ces comparaisons chiffrées des évolutions différentes selon les catégories entre la période de janvier à septembre 1974 et celle de la grève d'octobre-novembre.

Les agents du Service général sont la seule catégorie (en dehors des cadres peu nombreux) à avoir obtenu un pourcentage d'adhésions lors de la grève d'octobre-novembre supérieur à celui obtenu lors des neuf premiers mois de l'année. Et cela aussi bien chez les auxiliaires que chez les titulaires.

Si les préposés ont eu un pourcentage, pour la grève, supérieur à l'autre période, chez les auxiliaires, il en fut autrement chez les titulaires.

Quant aux Services techniques, la grève fut, toujours en pourcentage, inférieure aux neuf premiers mois de l'année, aussi bien chez les auxiliaires que chez les titulaires.

La place qu'ont jouée les adhésions de la grève chez les agents du Service général est confortée par le nombre et le pourcentage qu'ils ont réalisés (2 130 et 44,7%) et qui les a

		Auxiliaires		Titulaires		Total	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%
Agents du service général	Grève oct-nov 1974	943	19,8	1187	24,9	2130	44,7
	01/01 au 30/09/1974	1733	13,6	3069	24,1	4802	37,6
Préposés	Grève oct-nov 1974	764	16,1	1135	23,8	1899	39,9
	01/01 au 30/09/1974	1462	11,5	4100	32,1	5562	43,6
Services Techniques	Grève oct-nov 1974	105	2,2	536	11,3	641	13,5
	01/01 au 30/09/1974	308	2,4	1917	15,0	2225	17,4
Cadres	Grève oct-nov 1974	-	-	89	1,9	89	1,9
	01/01 au 30/09/1974	-	-	167	1,3	167	1,4
Total	Grève oct-nov 1974	1812	38,1	2947	61,9	4759	-
	01/01 au 30/09/1974	3503	27,5	9253	72,5	12756	-
Femmes	Grève oct-nov 1974	609	12,8	465	9,8	1074	22,6
	01/01 au 30/09/1974	1046	8,2	1587	12,4	2633	20,6
Hommes	Grève oct-nov 1974	1203	25,3	2482	52,1	3685	77,4
	01/01 au 30/09/1974	2457	19,3	7666	60,1	10123	79,4

placés en tête de toutes les catégories, devant, en particulier, les préposés (1 899 et 39,9%).

Contrairement à la période qui précéda la grève et qui vit les préposés en tête des adhésions avec 43,6% et 5 562 contre 37,6% et 4 802 pour les agents.

On peut également retenir le fait que les agents du Service Général et les cadres sont les deux seules catégories à avoir réalisé, pendant la grève d'octobre-novembre, pratiquement la moitié des adhésions qu'ils avaient engendrées au cours des neuf mois précédents avec 2 130, soit 44,4% pour les agents et 89, soit 53,3% pour les cadres.

Les préposés quant à eux recueillirent 1 899 adhésions, soit 34,1% et les services techniques 641 soit 28,8%. Tous ces constats sont loin d'être exhaustifs. Sans compter que ce ne sont que des constats. Toutefois ils peuvent éclairer plus ou moins le comportement d'une partie du personnel tant vis à vis de la grève que vis à vis de la Fédération CGT des PTT et de ses syndicats et sections.

Le bilan des syndicats départementaux (tableaux pages 11 et 12)

Précisons d'abord que dans ce bilan il apparaît que 8 syndicats n'auraient pas réalisé d'adhésions pendant la grève.

Pour certains d'entre eux c'est possible. Pour d'autres, les adhésions de la grève auraient pu être envoyées à la Fédération début 1975, sans préciser qu'elles découlaient de la grève.

Dans les deux cas, je ne me souviens pas avoir eu des informations me permettant de savoir ce qu'il en était de la réalité.

Pour ce qui concerne les syndicats qui ont annoncé des adhésions pendant la grève je ferai cinq constats concernant les principales catégories, les femmes et les auxiliaires.

Précisons qu'à l'époque la Fédération était composée de 105 syndicats dont 93 en province et 12 en Ile de France.

Sur ces 105 syndicats les centres de région étaient au nombre de 32

dont 27 en province et 5 en Ile de France, c'est à dire Paris.

Le nombre de syndicats qui ont réalisé plus d'adhésions d'agents du service général que d'adhésions de préposés se monte à 55 dont 50 en province et 5 en Ile-de-France.

Parmi ces 55 syndicats (qui représentent 52% du nombre de syndicats de la Fédération) on trouve 18 centres de régions dont 15 en province et 3 à Paris (Télécom, Gares et Services Financiers).

Le nombre de syndicats qui ont obtenu plus de 13,5% (moyenne nationale) d'adhésions parmi les services techniques a été de 43 dont 36 en province, 7 en Ile de France et 10 centres de régions dont 8 en province et 2 à Paris (Télécom et Service Auto).

En ce qui concerne les cadres, 30 syndicats ont réalisé au moins une adhésion, ils ont été 21 en province dont 13 centres de région et 9 en Ile de France dont 4 à Paris.

Pour le personnel, féminin, le nombre de syndicats qui a fait plus de 23% (moyenne nationale) d'adhésions se monte à 53 dont 49 en province et 4 en Ile de France, 16 étaient des centres de régions en province et 2 à Paris (Télécom et Services financiers).

En dehors des centres de région où se situent les services financiers à forte concentration de personnel féminin, il est intéressant de noter des pourcentages importants d'adhésions de femmes dans certains syndicats, comme (dans l'ordre alphabétique des villes centres de région) :

la Manche (8 adhésions femmes sur un total de 10), la Haute Corse (9 sur 19), le Rhône Télécom (23 sur 51), l'Ardèche (4 sur 8), la Savoie (8 sur 15), les Bouches du Rhône Télécom (35 sur 62), le Var (21 sur 70), le Haut Rhin (4 sur 4), le Gers (11 sur 25), et le Tarn et Garonne (6 sur 8).

En Ile de France, hormis les Services financiers de Paris (191 sur 211), on relèvera Paris Télécom (106 sur 358 soit 29,6%), le Val d'Oise (17 sur 57 soit 29,8%) et la

Seine et Marne (9 sur 19 soit 47,3%).

Enfin concernant les adhésions d'auxiliaires dont nous avons relevé l'importance quantitative, on peut remarquer que 50 syndicats dont 11 centres de régions ont réalisé plus d'adhésions d'auxiliaires que de titulaires. Aucun de ces 50 syndicats n'appartenait à l'Ile de France.

Le rôle des adhésions dans le renforcement

Il va de soi que les chiffres qui sont publiés ci-après appellent bien d'autres remarques et constats et, surtout, des témoignages pouvant expliquer, au plus près du vécu sur le terrain, les relations entre les adhésions CGT et la participation, voire le degré de participation du personnel à la grève.

Le bilan ci-joint des cartes réellement payées et réglées au siège fédéral entre 1973 et 1974 par chaque syndicat est révélateur du rôle que peuvent jouer les adhésions dans le renforcement.

Sans être pessimiste et nier la réalité du renforcement, on ne peut cacher qu'il aura fallu réaliser 17 515 adhésions en 1974 (dont 12 756 en dehors de la grève d'octobre-novembre) pour progresser de 2 570 adhérents(es) par rapport à 1973.

Enfin une progression au niveau national du nombre de syndiqués (es) ne signifie pas que tous les syndicats ont eux aussi progressé. Et cela qu'il y ait eu ou non un mouvement revendicatif de grande ampleur et de longue durée. Ainsi en 1974 si 66 syndicats se sont renforcés, 38 ont régressé ou ont stagné, par rapport à 1973. A noter qu'à l'époque, c'est en Ile de France que la progression fut relativement plus importante qu'en province, comme l'indique le tableau ci-après.

En résumé si au total le bilan reste positif, on doit aussi le replacer dans son époque du début des années 70 au cours desquelles l'environnement social, économique, politique et professionnel n'était plus celui de la fin des années 60.

AMIENS	Adhésions 1974			Cartes		1974/1973
	Hors grèves	Grève Oct-nov	Total	1973	1974	Cartes + ou -
Somme	113	21	134	779	691	-88
Aisne	82	23	105	733	732	-1
Oise	62	28	90	387	387	=

BESANÇON						
Doubs	66	20	86	428	456	+28
Jura	40	1	41	297	302	+5
Haute-Saône	66	-	66	417	426	+9
Ter. Belfort	7	-	7	67	56	-11

BORDEAUX						
Gironde	181	96	277	1318	1338	+20
Dordogne	41	17	58	792	732	-60
Landes	25	4	29	304	320	+16
Lot et Garonne	38	5	43	360	365	+5
Pyr. Atlant.	46	40	86	734	743	+9

CAEN						
Calvados	62	-	62	694	667	-27
Manche	32	10	42	401	392	-9
Orne	61	6	67	498	522	+24

CHALONS-SUR-MARNE						
Marne	117	21	138	931	878	-53
Ardennes	46	24	70	433	441	+8
Aube	25	16	41	277	259	-18
Haute-Marne	22	8	30	180	152	-28

CLERMONT-FERRAND						
Puy-de-Dôme	109	46	155	856	846	-10
Allier	29	6	35	583	577	-6
Cantal	14	3	17	440	404	-36
Haute-Loire	9	5	14	219	211	-8

CORSE						
Corse Sud	15	-	15	212	223	+11
Haute-Corse	19	19	38	342	348	+6

DIJON	Adhésions 1974			Cartes		1974/1973
	Hors grèves	Grève Oct-nov	Total	1973	1974	Cartes + ou -
Côte-d'Or	83	90	173	907	928	+21
Nièvre	70	8	78	573	597	+24
Saône et Loire	92	50	142	834	817	-17
Yonne	88	-	88	785	754	-31

LILLE						
Nord	432	102	534	2295	2470	+175
Pas.De-Calais	156	27	183	774	781	+7

LIMOGES						
Haute-Vienne	71	20	91	903	898	-5
Corrèze	43	2	45	467	511	+44
Creuse	37	6	43	247	260	+13

LYON						
Rhône Post.	110	78	188	885	896	+11
Rhône Téléc.	100	51	151	717	741	+24
Rhône Gares	82	28	110	426	408	-18
Rhône Finan.	41	54	95	562	595	+33
Rhône Retrai.	4	-	4	231	247	+16
Ain	44	1	45	548	529	-19
Ardèche	44	8	52	605	603	-2
Drôme	46	5	51	550	542	-8
Isère	196	25	221	1439	1486	+47
Loire	114	18	132	885	913	+28
Savoie	61	15	76	380	380	=
Haute-Savoie	92	32	124	704	731	+27

MARSEILLE						
BdR Poste		74				
BdR Télécoms	748	62	246	994	4878	5060
BdR Gare		64				
BdR Financiers		46				
BdR Retraités						
Alpes H-Prov.	37	12		49	208	231
Hautes Alpes	20	-		20	238	227
Alpes-Marit.	164	105	29	1488	1488	=
Var	140	70	210	1035	1055	+20
Vaucluse	71	28	99	539	555	+16

MONTPELLIER	Adhésions 1974			Cartes		1974/1973
	Hors grèves	Grève Oct-nov	Total	1973	1974	Cartes + ou -
Hérault	108	37	145	1030	1068	+38
Aude	24	11	35	495	460	-35
Gard	85	30	115	849	873	+24
Lozère	11	-	11	148	115	-33
Pyr. Orient.	64	4	68	620	630	+10

NANCY						
Meurthe Mas.	88	64	152	385	450	+65
Meuse	12	2	14	193	172	-21
Moselle	72	24	96	349	352	+3
Vosges	47	9	56	333	337	+4

NANTES						
Loire Atlant.	128	65	193	1563	1684	+121
Maine et Loire	47	52	99	576	620	+44
Mayenne	27	15	42	337	345	+8
Sarthe	60	18	78	629	664	+35
Vendée	90	11	101	611	558	-53

ORLÉANS						
Loiret	184	102	286	1064	1134	+70
Cher	68	8	76	597	619	+22
Eure-et-Loir	80	15	95	783	786	+3
Indre	27	17	44	421	416	-5
Indre-et-Loire	114	15	129	811	883	+72
Loir-et-Cher	31	21	52	464	465	+1

POITIERS						
Vienne	86	24	110	857	894	+37
Charente	41	8	49	580	570	-10
Charente Mar.	87	23	110	1025	1026	+1
Deux Sèvres	26	8	34	385	401	+16

RENNES						
Ile-et-Vilaine	117	18	135	1203	1223	+20
Côtes-du-Nord	139	13	152	1136	1216	+80
Finistère Nord	40	-	40	508	504	-4
Finistère Sud	60	23	83	634	650	+16
Morbihan	102	5	107	836	808	-28

ROUEN	Adhésions 1974			Cartes		1974/1973
	Hors grèves	Grève Oct-nov	Total	1973	1974	Cartes + ou -
Seine Marit.	328	61	389	1847	1969	+122
Eure	33	10	43	317	314	-3

STRASBOURG						
Bas-Rhin	115	15	130	572	609	+37
Haut-Rhin	37	4	41	175	179	+4

TOULOUSE						
H ^o Gar. Postes						
H ^o Gar. Téléc	200	68	268	1591	1657	+66
H ^o Gar. Retr.						
Ariège	15	17	32	296	268	-32
Aveyron	33	21	54	285	298	+13
Gers	61	25	86	225	278	+53
Lot	12	3	15	184	177	-7
H ^o Pyrénées	26	1	27	416	405	-11
Tarn	47	10	57	377	391	+14
Tarn et Gar.	41	8	49	202	233	+31

ÎLE-DE-FRANCE						
Postaux	1154	562	1716	4501	4792	+291
Télécoms	518	358	876	2901	2991	+90
Gares	1021	610	1631	4003	4547	+544
Financiers	198	211	409	1577	1630	+53
Auto	204	33	237	575	665	+90
Seine et Mar.	167	19	186	913	876	-37
Yvelines	153	53	206	940	836	-104
Essonne	161	63	224	831	864	+33
Hauts-Seine	416	138	554	2105	2125	+20
Seine St Denis	332	118	450	1390	1586	+196
Val de Marne	435	141	576	2065	2154	+89
Val d'Oise	142	57	199	812	845	+33

Pour ne prendre qu'un exemple (celui d'une autre année de grève de longue durée pour le personnel des PTT), le renforcement de la Fédération en 1968 par rapport à 1967 fut le fait de 95 syndicats (sur 104) dont 83 de province (-sur 92) et 12 en Ile-de-France (sur 12), pour une progression de 8992 cartes pour lesquelles il fallut faire 15720 adhésions.

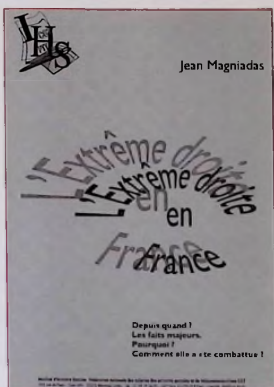
Jacques Laffait
 Membre du Bureau
 de la Fédération de 1967 à 1985
 dont il a été
 le Trésorier Fédéral,
 il est décédé en 2006.

*Pour mémoire les résultats des élections professionnelles, des CAP de Mars 1977 après la grève et celles de Mars 1974 avant la grève: Il y a 21113 exprimés supplémentaires. La représentativité syndicale est la suivante:
 - CGT : 41,70%
 (+9769 voix et +0.40%)

- CFDT : 19,80%
 (+8555 voix et +1,70%)
- FO : 25,60%
 (+1 838 voix et -1,40%)
- FNT : 4%
- CFTC : 4,60%
- CGC : 1,50%
- Divers : 2,80%

	Province		Ile-de-France		Total	
	Syndic.	Cartes	Syndic.	Cartes	Syndic.	Cartes
Progression 1974/1973	56	+1 935	10	+1 439	66	+3 374
Perte/Stagn. 1974/1973	36	-708	2	-141	38	-849
Total 1974/1973	92	+1 227	12	+1 298	104	+2 525

Des brochures et livres à commander à l'IHS



Prix : 2€



Prix : 5€



Prix : 2€



Ces deux volumes en souscription (Sortie prévue fin Juillet 2011)

1^{er} volume : 18€
 2^e volume : 22€

Coffret réunissant les deux volumes : 40€

Jusqu'au 30 août 2011 Franco de port !

La Poste Maritime du secteur privé

Au début du XVIII^e siècle, le port de Nantes figure parmi les premiers du royaume. Les relations avec les îles des Antilles, les îles à sucre, Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue, nécessitent une flotte importante et favorisent la prospérité des armateurs, des négociants et des industries locales naissantes.

Les échanges commerciaux s'accompagnent d'échanges épistolaires, naturellement par voie maritime, l'acheminement du courrier, d'initiative privée, relevant de la responsabilité de l'armement des navires, réception et distribution gratuite des courriers adressés à Nantes incombant aux autorités consulaires, c'est à dire à la Chambre de commerce, l'acheminement des correspondances extérieures relevant du privilège de la Ferme des Postes.

Fermiers et régisseur voyaient donc leur échapper une activité (et des revenus !), qui, à leur avis, relevaient de leurs prérogatives. Cependant, le système fonctionna ainsi longtemps à la satisfaction des négociants, lorsqu'en 1759, la Ferme des Postes obtint du Roi une nouvelle tarification. Elle demeura bien sûr sourde aux protestations de la Chambre de commerce, indignée de cette atteinte à un usage local d'exonération de taxes et, en 1763, enjoignit au sieur Rigault, contrôleur des Postes à Nantes « d'assujettir les capitaines de navires à remettre au Bureau des Postes les lettres des colonies adressées à Nantes ».

Bataille d'arguments entre privés

La réaction des négociants ne se fait pas attendre. Ils s'adressent au Duc de Choiseul, ministre de Louis XV en vue d'obtenir l'annulation de cette initiative porteuse, selon eux, « des plus fâcheux inconvénients pour le commerce local ». Prétendant, par exemple, que les navires ne pouvant pas toujours aborder à Nantes, et ignorant le service des « bargiers » qui assurent en permanence les transferts de marchandises sur l'estuaire, ils attendent vents et marées favorables à Paimboeuf, à l'embouchure de la Loire. Cependant, attaché à ne pas retarder, ne serait-ce que d'une journée, la remise du courrier, le capitaine dépêche à Nantes un officier pour avertir l'armateur de son arrivée et « les lettres sont délivrées sur le champ, à quelque heure que ce puisse

être, aux négociants que la nouvelle de l'arrivée d'un navire rassemble dans l'instant. Si le sac était porté au bureau de la Poste, non seulement l'expédition ne pourrait jamais être aussi prompte, mais il y aurait toujours un retard d'un ou deux jours, suivant l'affluence des navires et les circonstances du temps ».

On salue ce souci de servir au plus vite le destinataire sitôt le mouillage dans l'estuaire alors que la durée de la traversée atlantique est subordonnée aux caprices du temps et aux risques de mer !

Autre argument : Alors que les négociants font acheminer gratuitement leurs correspondances par leurs propres navires, ils craignent, en les confiant à la Poste, une probable taxation et déclarent sans vergogne : « Combien serait dur pour les familles des gens de mer de se priver de leurs nouvelles, ce qu'elles seraient la plupart obligées de faire, s'il fallait payer des lettres qui se délivrent gratuitement » !

La crainte d'une Poste royale de la Marine

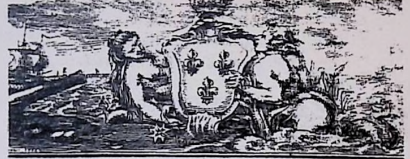
Le duc de Choiseul est-il sensible aux préoccupations des négociants nantais ?

Force est de constater que la situation demeure en l'état... jusqu'en 1773.

Le 1^{er} mars de cette année là, une ordonnance précise qu'à l'arrivée des navires en France, les sacs de lettres seraient remis aux bureaux de la Poste qui se chargeront de la remise aux destinataires.

Armateurs et négociants protestent arguant que l'ouverture des Bureaux de la Marine (8 - 12 heures, 14 - 18 heures) et leur fermeture dimanches et fêtes retarderont la distribution : « Alors les justes plaintes et les murmures des personnes qui risqueraient d'être ruinées par ces délais éclateraient de toute part. L'impatience et la mauvaise humeur les emporteraient au-delà des bornes du respect et de la modération ». Bigre !

En réalité, la polémique qui se développe, alimentée par le Commerce, exprime sa crainte de voir s'établir une Poste royale de la Marine.



ORDONNANCE DU ROI,

CONCERNANT la Correspondance des Sujets de Sa Majesté dans les Colonies Françaises de l'Amérique.

Du premier Mars 1773.

DE PAR LE ROI.

A MAJESTÉ voulant assurer la Correspondance de ses Sujets entre la Métropole & les Colonies, & voulant prévenir tout abus à cet égard, Elle a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Capitaine de Navire Marchand, chef des

Le 4 mai 1776, les Juge et Consul de Nantes supplient donc Monsieur de Sartines, secrétaire à la Marine, « de laisser subsister l'ancien usage, comme le plus sûr, le plus prompt et le plus utile au bien public, et de rejeter le mémoire de la prétendue nouvelle administration des Postes aux lettres de la Marine ».

Ultime requête sans effet puisque le 14 août 1777, « le Roi étant en son Conseil », accorde la permission d'établir des bureaux publics et libres pour la réception et l'envoi de courrier, dans les deux sens, entre la France et les Colonies.

La Poste reste toujours au privé !

Bien qu'autorisée par un arrêt du Conseil, cette Poste maritime est un organisme privé. Elle ne présente pas le caractère d'une institution d'état. En outre, c'est un établissement libre, à savoir que, son entremise n'est pas obligatoire. Les futurs usagers peuvent, s'ils le préfèrent, porter

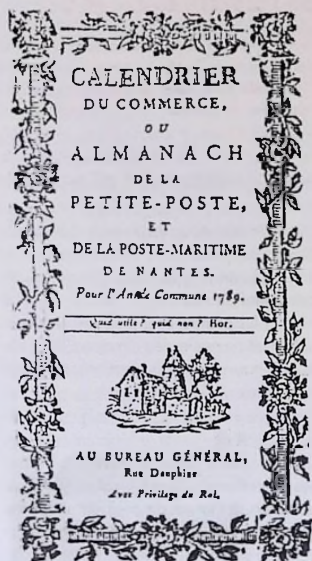
ime à Nantes : au service public

eux-mêmes leurs correspondances aux navires en partance.

Le possesseur de ce privilège est le sieur Liotot, qui le transmet l'année suivante à Victor Mangin, architecte et entrepreneur nantais, directeur de la Petite poste locale et désormais éditeur du Calendrier du commerce ou Almanach de la Petite poste et de la poste-maritime de Nantes.

Dans un premier temps, la Poste va se limiter à taxer et gérer le courrier entre Paimboeuf et Nantes sans intervenir au plan maritime.

Mais Victor Mangin s'assure des correspondants dans les ports commerçant avec Nantes et s'inspire de ce qui existe déjà entre Bordeaux et Pauillac. Sa « Feuille maritime » affichée aux endroits fréquentés par tous ceux qui ont des intérêts dans le commerce colonial, tient à jour la liste des navires en chargement.



Son almanach informe le public sur la nature, l'objet et le fonctionnement de ces établissements libres. Les usagers potentiels y découvrent les tarifs pratiqués, les conditions de dépôt et de retrait des correspondances, les différents services mis à leur disposition. Cet almanach consti-

tue un excellent support publicitaire pour la Poste maritime que dirige son propriétaire. On peut y lire : « On voit par là que cet établissement rassemble tous les avantages à la fois, puisqu'il joint à la modicité des frais qu'il occasionne, toute la sûreté et la célérité qu'on peut en attendre ».

Nouveaux conflits entre prestataires privés

Comme en témoignent les documents d'époque, les relations entre Victor Mangin et la Chambre de commerce furent d'abord conflictuelles. Il n'apparaît pas opportun de s'attarder sur la nature des rapports entre la Poste maritime et les négociants. La controverse entretenue par ces derniers semble répondre à une constante volonté de « maintenir la libre correspondance » et de contester « un privilège contraire à la liberté du commerce, au bien public, à la prompte expédition des affaires du roi, même à la sûreté des lettres et paquets qui passeraient entre les mains de personnes déjà flétries par un arrêt authentique ou dans celles de leurs mercenaires ».

Rien ne semble avoir résulté de cette longue polémique, surtout pas une amélioration du service si l'on en croit la lettre de Mangin en août 1787 à MM les Juge et Consul de la ville de Nantes dans laquelle il déplore la faiblesse des moyens affectés à la correspondance entre Nantes et Paimboeuf.

Il reçoit le soutien des négociants, intéressés par une liaison rapide entre ces deux villes accélérant la livraison du courrier en provenance des colonies. Face à l'opposition de la Ferme et des Pouvoirs publics, Mangin revient à la charge en sollicitant de l'Administrateur de la Poste à Paris d'assurer à ses frais le service journalier de la correspondance entre Nantes et son avant-port.

Nous sommes en avril 1789, trois mois avant la Révolution.

Cette liaison postale, pour cause de Révolution et de guerre de Vendée attendra quelques années pour entrer en service.

Les bouleversements que connut cette période apaisèrent sans doute les tensions entre les deux prestataires concurrents et privés.

Vers une administration des Postes et un statut du personnel

La centralisation postale commencée en 1780 par le rattachement des Petites Postes à la Ferme générale des Postes, poursuivie en 1792 par la décision de l'Assemblée législative de confier à un Directoire l'exploitation du service des Postes, se termine un an plus tard, sous la Convention, par la création « d'une administration nationale des Postes et Messageries employant un personnel doté d'un statut élémentaire » préfigurant l'administration moderne des Postes, service public aujourd'hui remis en cause par l'ouverture progressive du marché postal à la concurrence.

Quant au transport maritime, il allait entrer dans une autre époque. La navigation à voile, mode de transport irrégulier, lent et peu sûr va, sous le règne de Louis-Philippe, progressivement disparaître, remplacée par la navigation à vapeur.

Michel Tacet
Comité IHS-Cgt
de Loire Atlantique

Sources :

Joseph Bergier. *Histoire postale du département de la Loire Inférieure du XVII^e siècle à 1876.*

Louis Paulian. *La Poste aux lettres.* Hachette. Paris 1892.

Stéphane Strowski. *L'écho de la timbrologie.* 15 mars 1934. *La poste maritime de Nantes.*

Armand Eve. *Revue des PTT de France, mars-avril 1956.* *La Poste maritime à Nantes au XVIII^e siècle.*

Archives départementales de Loire Atlantique. document C 649

COLOMIES PAR NANTES

COLONIES PAR NANTES

PAYS D'OUTREMER
PAR PAIMBOEUF

PAYS D'OUTREMER
PAR NANTES

La Poste au bureau de tabac

Une vieille lune du XIX^e siècle

192
f

Afin d'affronter « la concurrence libre et non faussée » voulue par les néolibéraux européens de droite et de gauche qui règnent à Bruxelles, La Poste a décidé de faire des économies.

Les 17 000 bureaux, qu'elle affichait avec orgueil il y a encore quelques années, se voient transformés, pour quelques milliers d'entre eux, en « points de contact ».

Les têtes pensantes du « Siècle » ont donc décidé de remettre au goût du jour la vieille recette de la polyvalence, qui, faute d'imagination et surtout de volonté politique, a toujours donné des résultats décevants.

Mais cette fois il n'est plus question de regrouper au bureau de poste des services divers confiés par d'autres administrations ou services publics absents de la commune, voire des facilités commerciales non présentes dans la commune rurale, mais au contraire de transférer une partie des services offerts par La Poste chez les commerçants. Les opérations postales, voire financières, au bistrot ou chez l'épicier.

La recette n'est malheureusement pas nouvelle, et si

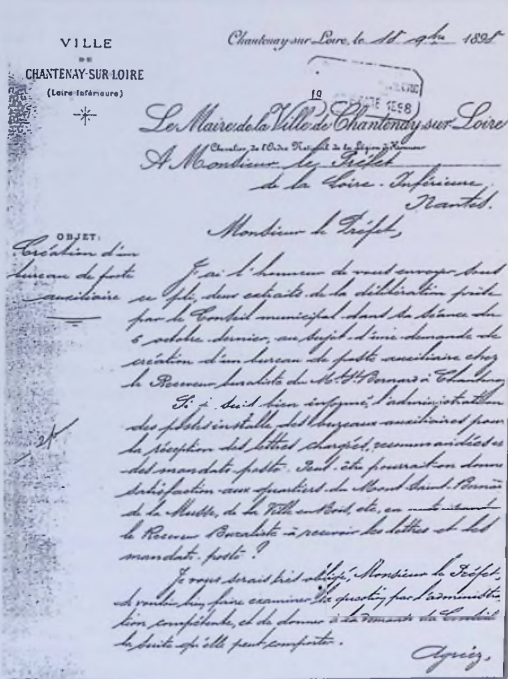
cela fonctionnait cela se saurait depuis longtemps.

En témoigne le document ci-après, datant du 18 novembre 1898 où le maire de Chantenay (Loire-Inférieure) proposait déjà que le quartier de la Ville en Bois bénéficie de ce qu'on appellera en 2005 un « point poste ».

Cette fois c'était un bureau de tabac qui aurait assuré un service minimum, une sorte de bureau auxiliaire dans un commerce privé.

Mais les Postes et Télégraphes de la III^e République avaient une idée différente du service public.

Bulletin « D'hier à demain » n° 6 de juin 2005-Cité IHS FAPT 44.



Dans le Relais n°37 de mars 2008, Serge Lottier signe une contribution sur « La crise du téléphone et les appétits de l'industrie américaine entre 1919 et 1940 ».

Si le téléphone vient de l'intuition d'un Français Charles Bourseul en 1854, c'est un Américain Graham Bell (reconnu comme usurpateur en 2002 par la Chambre des Représentants des États-Unis) qui en prendra le brevet en 1876. A partir de là, le téléphone deviendra une marchandise américaine, son industrie envahira tous les marchés du monde.

Ainsi la société française sera constamment traversée par deux conceptions de la gestion du téléphone : ceux voulant faire du réseau téléphonique une entreprise américaine avec du matériel de ce pays. Pour d'autres, l'Etat doit maintenir, sous son contrôle, le monopole de 1899.

Politiques, industriels, syndicalistes et la presse participent à ce débat de société.

En novembre 1920, un ingénieur des mines, M. Fayol, présente un rapport sur « L'incapacité industrielle de l'Etat, concernant les PTT ». Il propose logiquement de les gérer comme une entreprise privée.

A cette époque, l'organisation patronale ne s'appelle pas encore CNPF, ni MEDEF, mais Union des Intérêts Économiques, celle-ci exige bien sûr, la liquidation et la rétrocession au privé du téléphone. Cette organisation présentera même des candidats aux élections cantonales du 14 mai 1922. A son programme ultra réactionnaire figure : la réduction massive des effectifs de la fonction publique, l'annulation de l'indemnité de vie chère, l'abrogation de la loi des 8 heures, l'interdiction du droit de grève et la rétrocession des grands services d'état à l'industrie privée.

Dès octobre 1921, le Cartel des services publics CGT (dont les PTT) dénonce la campagne de l'U.I.E. Cependant

NB : Dans le Relais N°51 de Juillet, vous pourrez lire un texte d'André Brangeon, sur la polyvalence dans les bureaux de poste : « SERVICE PUBLIC, nouveau coup de BARRE ».

1-1922 : le téléphone fait beaucoup parler

cette même année la Fédération Postale est divisée, la tendance réformiste est majoritaire. Si bien que le 23 avril 1922, la Fédération Postale Unitaire est constituée. Son combat, sans équivoque contre la privatisation des PTT et la mainmise des trusts, ne failira jamais.

La presse, aussi, est présente dans ce débat, pour preuve ces quelques pages d'une publication régionale « **Le Bonhomme-Normand** ». Le journaliste a des idées bien arrêtées sur le téléphone et la gestion des PTT, qui ne peuvent nous laisser indifférents.

Bernard BOUCHE

Le Bonhomme-Normand du 18 au 24 novembre 1921

Quelles girouettes que ces parlementaires ! Il y a une trentaine d'années que le téléphone était exploité, désastreusement d'ailleurs, par une compagnie privée « La Société industrielle des Téléphones », ils en votent le rachat par l'Etat, à une énorme majorité. Aujourd'hui que l'entreprise s'est étendue prodigieusement et pourrait donner des bénéfices considérables, ils veulent la céder à une puissante firme financière, qui, nécessairement, en userait à son profit. « Mais le téléphone ne va pas » ! dira-t-on. Il est loin de donner satisfaction au public « parole » ! Depuis des années, on s'ingénie à en contrarier l'extension et le perfectionnement par tous les moyens possibles, consentis ou volontaires. On réduit le personnel, on lésine sur le matériel et sur les dépenses. Là où il faudrait cent appareils neufs, on en accorde huit ou dix, et tout le reste est à l'avenant. Comment veut-on que cela marche ! Les avantages d'une cession n'apparaissent pas trop ; en revanche, on en aperçoit facilement les désavantages. Une compagnie privée n'aurait, par exemple, nul intérêt à favoriser l'extension du téléphone dans les petites villes et à la campagne, où les lignes sont chères et n'apportent rien. Puis, elle ne manquerait pas d'augmenter sensiblement ses tarifs sans que

personne puisse l'en empêcher. Enfin, quelle puissance constituerait une telle organisation ! Elle sera bientôt un état dans l'Etat. L'expérience est faite aux Etats-Unis, où l'administration privée du téléphone exerce sur toutes choses la plus insupportable des tyrannies. Nos députés ignorent tout cela, nous aimons à le croire, sans quoi, ils pourraient laisser supposer qu'ils poursuivent un intérêt inconnu et inquiétant. Aussi, nos postiers le leur rappellent, ils ont une persuasive affiche, placardée sur tous les murs. Tous ces braves gens des PTT se sentent menacés dans leur sécurité. Quel chevalier généreux va se dresser pour défendre leur cause qui est aussi la nôtre, celle du public tout entier.

Jacques BONHOMME

Le Bonhomme-Normand du 6 au 12 janvier 1922

« Bonhommeades »

Pour quelques turbulents qui, d'ailleurs, deviennent assez rares, il se trouve, dans l'administration et le personnel des Postes, une immense majorité, d'accord avec le public tout entier, qui demande une réorganisation complète des PTT. Voici les considérations qui les guident et l'amélioration qu'elle propose : les deux vices essentiels du fonctionnement de cette grande et si utile machine, sont son système financier et son mode de gestion. Depuis plus d'un demi-siècle, le budget des PTT est confondu au budget général. Avant la guerre, les bénéfices étaient de 60 millions par an, l'Etat les encaissait. En revanche, il réduisait les crédits chaque année. C'est avec ce système qu'on est arrivé au gâchis actuel : réseaux incomplets, matériel restreint ou hors d'usage, locaux ridiculement étroits et malsains comme la Poste de Caen par exemple, en résumé, moyens d'action absolument inférieurs aux besoins. Pour comble, la gestion se poursuit toujours, dans l'esprit mesquin, routinier, bureaucratique et centralisateur à outrance. Un seul

remède à cela, assurent nos braves PTT qui, malgré tout, doivent s'y connaître au moins autant que les députés et les sénateurs : c'est l'autonomie des finances et de la gestion. Il faudrait un budget spécial qui serait approuvé, chaque année par les Chambres. L'administration des PTT aurait la capacité civile et pourrait émettre des emprunts pour se procurer les ressources nécessaires à ses grands travaux. Le matériel, qui vaut au moins six milliards, servirait de garantie. On constituerait des fonds de réserve, d'approvisionnement et d'amortissement, en un mot, le budget des PTT deviendrait celui d'une vaste entreprise industrielle. Le Conseil d'administration comprendrait les délégués du gouvernement, du personnel et du public lui-même. Les PTT échapperaient ainsi à l'influence politique si néfaste et aux instabilités ministérielles. Dans chaque région un comité consultatif serait créé pour faciliter la décentralisation. En résumé, on chercherait, non pas à faire des bénéfices, mais à satisfaire le public, tout en maintenant l'équilibre entre les recettes et les dépenses et en assurant l'échange des correspondances au prix de revient. Ce programme, exposé à nouveau ces jours-ci par la Fédération Postale¹⁾ me paraît fort sensé. Peut-être, à cause de cela-même, n'a-t-il pas toutes les chances d'être adopté. Cependant, il convient de ne pas désespérer encore, un revirement de l'esprit de nos dirigeants est toujours possible. Si l'autonomie des PTT pouvait remettre les choses en ordre d'ici quelques années, dans cet organisme essentiel, quel bienfait pour la France !

Jacques BONHOMME

¹⁾ A cette date, il s'agit de la Fédération Postale majoritairement réformiste, avant la scission d'avril 1922. Elle rejetait la tutelle du ministère des Finances et revendiquait l'autonomie financière des PTT. Ces idées rencontrent un écho favorable dans la classe politique. En 1923, la loi tranchera, ce sera le « Budget annexe » des PTT.

Assemblée Générale du 15 mars 2011 à Montreuil

50 participants ont pris part à cette assemblée, dont Jeanine Marest de l'IHS confédéral, Alain Delecqle pour la Fédération et Mme Jacqueline Clech de la FNARH

Le rapport d'activité présenté par Serge Lottier (extraits)

1. Le rôle de notre institut

Il s'agit de travailler sur l'histoire sociale et d'essayer de faire partager notre travail au plus grand nombre, car l'histoire intéresse.

C'est le journal *Le Parisien* du 28/2 qui titre « *L'histoire fait un tabac à la radio* ». Pas seulement à la radio : les revues sur l'histoire se portent bien, des hebdomadaires sortent des numéros spéciaux, tandis que de nombreuses fondations travaillent sur l'histoire.

C'est le cas de notre IHS Fapt, et il se porte bien lui aussi.

Ce besoin de repères historiques pour mieux réfléchir sur le temps présent, la Fédération Fapt CGT en est consciente et elle favorise notre activité, notre présence dans ses diverses instances etc.

Nous essayons de répondre à ce besoin d'histoire, comme par exemple avec notre dernière brochure de Danièle Ledoux « *L'année 40, ou comment en est-on arrivé là ?* ». Les questions sociales sont mises au cœur de l'affrontement de classes de ces années là, ainsi que sa connotation avec la situation présente et notamment la montée du Front National.

« *L'histoire nous livre des enseignements qu'il serait coupable d'ignorer pour le présent et pour l'avenir* ». Il n'est donc pas inutile de relire deux brochures datant de quelques années sur « *La montée de l'extrême droite en Europe* » et « *L'extrême droite en France* ».

Il n'y a pas de fatalité en histoire, car l'être humain est au centre de tout changement, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les hommes et les femmes s'organisent syndicalement et politiquement, pour pouvoir changer le cours des choses. Et c'est surtout au moment où l'on s'y attend le moins que la situation bascule : « *la France s'ennuie* », disait-on et Mai 1968 éclate ! Que dire de notre plus

longue grève PTT de 1974 ou encore, qui pouvait savoir que la grève du 15 octobre 1987 allait conduire le ministre des PTT Longuet à reconnaître qu'il s'était « *plan-té* » avec sa réforme !

La bonne connaissance de l'histoire peut donc aider à allumer cette étincelle qui fait naître de grands mouvements. Autant de raisons de bien mesurer le rôle de l'histoire sociale dans le moment présent.

2. Bilan d'activité.

- Notre livre sur l'« *Histoire de la Fédération de 1945 à 1981* », le fruit de 6 ans de travaux de 22 militant(e)s, qui ont contribué à cette œuvre unique. Il est préfacé par notre secrétaire générale, Colette Duynslaeger, et Maryse Dumas en a rédigé la postface. Tiré à 3000 exemplaires, il sera officiellement présenté au congrès fédéral de Lille fin septembre 2011. Une autre présentation sera ensuite organisée en région « *Ile-de-France* ».

Georges Frischmann avait souhaité l'écrire, c'est sa pensée qui nous a motivés pour réaliser cette seconde partie. La souscription est désormais lancée. Déjà une centaine de commandes !

- Le Relais n°50 sort en avril. Ce bulletin est donc paru chaque trimestre depuis la création de l'IHS. Une enquête de satisfaction a été envoyée, à ce jour 102 réponses nous sont parvenues. On peut continuer à nous le renvoyer !

- Notre site Internet a reçu 2016 visiteurs en 2010.

- L'IHS a été présent à l'AG du Comité d'histoire PTT de Nantes (voir ci après), à l'AG de Libération Nationale PTT le 4/2 et, ce même jour, à l'assemblée des jeunes de la Fapt, et aussi à la conférence de Louis Cardin sur « *la fédération en Algérie* » (voir ci après).

- Nous avons reçu le directeur du *Maitron*. Dans ce dictionnaire du monde ouvrier, nous avons eu la surprise de voir répertoriés 685 noms de militants et militantes de la Fédération CGT-PTT. Nous allons travailler à la poursuite des recherches, afin que personne ne soit oublié.

3. Nombreuses perspectives...

- Le livre de Raphaël Guibert sur les Ouvriers d'Etat devrait sortir en 2012.

- Les travaux sur les bureaux-gares, animés par Robert Gilles, se poursuivent.

- L'histoire du centre interurbain Archives : Hélène Laffait.

- Les régions de Bretagne et Normandie unissent leurs efforts pour travailler sur les Lignes.

- Serge Der Loughian débutera ses recherches sur les indemnités au service des lignes et élargira ses travaux sur l'importance des indemnités dans l'activité fédérale

- L'Institut de Nantes réfléchit à la relance des travaux sur le métier de facteur, après le décès de son initiateur Jean Bartholomé.

- Les régions de Limoges et Lyon nous ont fait parvenir des films sur « *les marches des facteurs* ». Ils ont été mis en forme par notre ami Guy Allory. Celui de Lyon est commenté par notre ami Louis Vionnet. Ils seront à la disposition des syndicats départementaux. Nous devrions avoir aussi des vidéos sur la marche des facteurs de Paris. A travailler !

- Le 19 mai, se tient à Fournols le colloque sur le *métier de receveur*, animé par André Brangeon. Une forte participation est annoncée. 7 membres de l'IHS y participent.

- Nous progressons dans le travail par catégorie ou grands services, encore un effort sur les cadres et surtout sur le *service général*, particulièrement dans les bureaux de poste.

- L'IHS-Fapt sera activement présent au colloque de la FNARH des 11,12 et 13 mai « *Poste et Télécoms, entre public et privé (1945-1990)* ». Redisons-le, nous nous félicitons des très bonnes relations entre nos deux organisations. Ce n'est pas toujours le cas avec d'autres associations qui pratiquent envers notre Institut CGT un ostracisme dépassé et qui ne les grandit pas.

Après avoir évoqué les relations avec l'IHS confédéral, toujours très fructueuses, le président nous a fait part de sa satisfaction et de sa fierté d'avoir pu travailler pendant 13 années, avec tous ceux et celles qui font vivre l'institut et de terminer : « *Fidèles hier aux valeurs de la CGT, nous le restons pour écrire son Histoire* ».

Yvette Cros a fait le point sur le bilan financier.

La dépense principale concerne le Relais. Le bilan toutefois excédentaire nous a permis de verser un premier acompte de 11 000 € à l'éditeur de notre livre.

A ce jour, 14 mars :303 cotisations individuelles 2011 sont réglées, dont 21 nouvelles et aussi 70 cotisations des structures. Le bilan 2010 est en progrès et dépasse les 600 (601) adhérents.

Geneviève Soulard a donné le quitus de la commission de contrôle.

Une discussion très dense...

- La **souscription** pour le livre a motivé les intervenants. Parler plus de ce livre dans les syndicats, être modernes et engager une véritable campagne publicitaire qui irrigue tout, confédération, fédérations et associations professionnelles. Cibler également les retraités, c'est LEUR histoire. Quant aux jeunes, il faut savoir être interactifs pour arriver à débattre avec eux. Aller au battage médiatique, car ce n'est pas demain que l'on referra un tel ouvrage. Voir grand, car sa diffusion aura une vie assez longue. La Fédération en tant que telle doit s'engager très fort.

- le colloque de Marseille, sur la **Fédération en Algérie**, devrait se faire ailleurs (Lyon y est favorable). Ce colloque et nos écrits arrivent au bon

moment avec ce qui se passe au Maghreb. La Fédération postale a toujours eu des rapports privilégiés avec le syndicat en Algérie, la CGTU y était majoritaire, Le travail de Louis Cardin sur cette histoire depuis 1870 est colossal, il atteindra plus de 900 pages.

- **La montée du Front National** fait réagir. En octobre 1984, la CE fédérale avait voté à l'unanimité une motion « Non à Le Pen à l'Heure de vérité » (sur Antenne 2, télévision publique). Comparer avec ce qui se passe aujourd'hui, c'est faire de l'histoire, dira un intervenant.

- Concernant le dictionnaire **Le Maitron**, veiller à ne pas oublier que dans la Fédération CGT-PTT, de nombreuses femmes ont tenu un grand rôle et ont été reconnues comme telles. Il faudra être très vigilant pour qu'elles ne soient pas oubliées. « Message entendu » dira le président Serge Lottier.

Jeanine Marest, de l'IHS confédéral, a dit avoir apprécié cette assemblée générale. Elle permet une meilleure connaissance de nos organisations. Sérénité en l'avenir de nos instituts, car l'ac-

tualité est riche en sujets d'histoire, avec le souci que nous devons avoir de donner toujours plus les éléments nécessaires dont les jeunes ont besoin. Elle rappelle la tenue d'une conférence le 28 avril « Collaboration et patronat » et aussi la décision de faire du 70^e anniversaire de la création de l'amicale de Châteaubriant, un grand rassemblement avec plusieurs milliers de jeunes. Les PTT sont très concernées. Le 3 mai, conférence sur « Le rôle et l'évolution des services publics » et le 16 juin, pour le 75^e anniversaire de 1936, le « Temps de travail » fera l'objet d'une conférence suivi d'une animation festive.

Bernard BOUCHE

Les votes seront unanimes sur les 2 rapports d'activité et financier. Le renforcement du Conseil d'Administration sera approuvé de la même façon, avec l'arrivée de : Hélène Laffait, Patrick Bourgeois, Michel Tacet, Armelle Levrel et Aurore Taupin. La répartition des tâches se fera lors de la prochaine réunion du CA.

Conférence sur la Fédération Postale en Algérie par Louis Cardin⁽¹⁾

Francis Fustini, membre du CA de notre IHS CGT-Fapt et la section des retraités CGT des Télécoms de Marseille ont organisé une réunion-débat le 10 février dernier. La conférence dédiée à Jean Chaigne, coopérant en Algérie, a été placée sous sa présidence. Yveline Jacquet représentait l'IHS-CGT-fapt.

Le mouvement ouvrier algérien combine l'histoire coloniale et l'histoire nationale. La CGT a été l'école de formation syndicale sous la colonisation, syndicat de masse et de classe elle devient l'Union Générale Syndicale Algérienne « l'UGSA » en 1954, cela favorisera la création de l'Union Générale des Travailleurs Algériens « l'UGTA » après 1956. L'UGTA est la fille algérienne de la CGT, dont les premiers militants ont payé un lourd tribut pendant la guerre de libération nationale. Le congrès constitutif de la Fédération Nationale des Travailleurs des PTT de l'Algérie affilié à l'UGTA a lieu à Alger les 27 et 28 juin 1964.

Le départ des européens entraîne un manque de compétences techniques dans les administrations algériennes. La très grande majorité des Algériens sont cantonnés sur des emplois précaires de télégraphistes, d'auxiliaires...

L'UGTA PTT sollicite l'aide de la Fédération Postale.

Cinq de ses militants serviront en Algérie au titre de cette coopération technique⁽²⁾. Jean Chaigne, Gaston Solesses et Louis Cardin⁽³⁾, présents à la conférence apportent le témoignage de leur engagement sans faille, leur parfaite intégration au sein des travailleurs algériens. Des relations franches et fraternelles, des liens d'amitiés sincères sont tissés ; Georges Frischmann en parle en ces termes au congrès fédéral de 1967 : « L'amitié des camarades de l'UGTA PTT nous est particulièrement chère. Parce que c'est avec notre Fédération qu'ils ont pu créer des organisations syndicales au temps de la colonisation. Que nous ayons eu la même carte syndicale pour lutter contre nos exploités communs, est un souvenir que



Louis Cardin, Gaston Solesses et Jean Chaigne

nous n'oublierons jamais.»... Ces liens fraternels perdurent aujourd'hui.

Les auditeurs découvriraient, pour la plupart, ces pages d'histoire de notre Fédération. L'un d'eux appelé à Oran n'avait pas vu de coopérants français porteurs des idées de la CGT. D'autres ont évoqué les relations syndicats et FLN... Il a incontestablement manqué du temps pour approfondir les nombreuses questions posées.

Une conférence à reproduire dans d'autres régions, en mobilisant au-delà des retraités. En cette période où l'Algérie comme d'autres pays payent le prix fort de la néo colonisation.

1. Louis Cardin : en 1965 IN au central téléphonique des Invalides, coopérant en Algérie. Ses travaux font l'objet d'une série d'articles dans « Le Relais », dont le premier est paru dans le n° 49 de janvier 2011.

2. « Les relations de la CGT-PTT avec l'UGTA » in « Le Relais » n° 32 décembre 2006. Article de Louis Cardin.

3. Sur les 5 militants de la Fédération coopérants, deux n'ont pu assister à la conférence : Charles Sancet et Guy Feuillade, ils étaient excusés.

Vie de l'IHS

Le "Relais" indispensable aux "Maîtres de Poste" !

Dans le cadre de la préparation du colloque sur « le métier de receveur » du 19 mai à Fournols, le Relais a ouvert ses colonnes dans

ses n° 48 et 49. Parallèlement le collectif de préparation a lancé une campagne d'abonnements à notre publication, auprès de 50 rece-

veurs et chefs d'établissements.

7 abonnements ont été réalisés et ce n'est sans doute pas terminé, lors du colloque

d'autres devraient suivre. Quoi de plus normal en somme : le « Relais de Poste » a toujours été indispensable aux « Maîtres de Poste », c'est historique.

100 adhérents au Centre d'Histoire Sociale fait de Nantes !

C'est dans la salle « Anne Claude Godeau » que l'assemblée générale du Centre d'Histoire Sociale PTT (fapt) du syndicat départemental CGT FAPT de Loire Atlantique s'est tenue le 1^{er} février. Le centre a fêté son 100^e adhérent (dont 14 actifs).

Cette année sous l'impulsion de nos amis Robert Guiraud et Michel Tacet, il a réalisé deux

études sur le 1^{er} Mai en Basse Loire de 1890 à 1914 et sur le centre de tri de Nantes gare.

En 2011, il s'oriente vers une journée d'étude sur le métier de facteur et une recherche sur les marches des facteurs, cette dernière pourrait s'intégrer dans les travaux du même thème de l'IHS CGT fapt.

L'élection de Laurent Lubert, membre du secrétariat dépar-

tementale, au conseil d'administration concrétise la démarche du syndicat départemental à

savoir : intégrer l'histoire sociale à la réflexion sur le présent de l'activité syndicale.



L'Exode d'un ministère à Vendôme 2 septembre 1939 - mi juin 1940

de Pierre Plouseau (publication de l'ARH PTT région centre)

Le ministère des PTT a aussi connu l'exode. Plus exactement des services du ministère : les directions de Personnel, de l'exploitation téléphonique, de l'exploitation télégraphique, de l'exploitation postale, de la sous direction du budget et de la comptabilité, de la sous direction des bâtiments, de la

direction de la CNE, de la direction de la radiodiffusion, au total 1 500 agents (en majorité des femmes) et cadres, ont été déplacés de l'avenue de Ségur vers la sous-préfecture de Vendôme en Loir-et-Cher, entre le 2 Septembre 1939 et le 15 Juin 1940.

Ils seront repliés sur Poitiers et Limoges le 15 Juin 1940, jour du bombardement de Vendôme, avant de regagner Paris courant Juillet 1940.

C'est sur cette histoire méconnue, qu'a travaillé Pierre Plouseau, postier retraité et ancien du Lycée Ronsard, ce lycée réquisitionné et vidé de ses élèves pour faire place aux services du Ministère.

Il a du faire face à la difficulté considérable de l'inexistence d'archives officielles, qui

auraient brûlé lors de l'incendie provoqué par le bombardement de Vendôme le 15 Juin 1940.

C'est donc à partir de témoignages recueillis auprès de quelques acteurs de cette période ou de leurs enfants qu'il a bâti son ouvrage. Avant tout, il met en avant les problèmes humains posés : accueil, logement, restauration, scolarité des enfants, éloignement familial, précarité des situations pour les personnels concernés, et en même temps les conséquences de l'arrivée de près de 2 000 personnes dans une petite ville de province de 9 000 habitants.

Le livre de Pierre Plouseau aurait sans doute gagné en force historique en replaçant cet épisode dans le contexte

des années 1938 et 1939 et comment on en était arrivé là.

S'il dénonce de manière manichéenne le pacte Germano-Soviétique, il aurait pu aussi dénoncer ceux, qui, en France, souhaitaient « Plutôt Hitler que le Front Populaire », dénoncer les décrets-lois Daladier-Reynaud visant à la remise en cause des acquis sociaux, la drôle de guerre de Septembre 1939 à Mai 1940, etc.

Quoiqu'il en soit, ce livre a le mérite de traiter une période méconnue* de notre histoire avec une certaine humanité.

* Sur cette période, lire la brochure publiée par l'IHS CGT FAPT, consécutive à la soirée de l'été 2010, « L'année 1940, ou comment on en est arrivé là » de Danièle Ledoux.

Robert GILLES

